



Kubski Grégoire, Zurich Simon

Identité numérique fribourgeoise en violation avec la volonté populaire

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 07.02.22

CHA/DFIN

Dépôt

Le dimanche 7 mars 2021, le peuple suisse rejetait la loi sur l'identité électronique (eID) avec près de deux tiers des voix. Les analyses post-électorales démontrent que la privatisation de la gestion de l'eID et les questions relatives à la sécurité des données ont fait pencher la balance en faveur du non. Dans le canton de Fribourg, 62.19 % de la population a rejeté le projet d'eID. Enormément de Fribourgeoises et de Fribourgeois se sont inquiétés pendant la campagne de la sécurité des données et de l'usage commercial qui pourrait en être fait. L'acteur privé majeur dans le domaine de l'identité électronique était alors – et est toujours – SwissSign et sa solution SwissID qui avait cristallisé les craintes et poussé la population à refuser cette réforme, dans la mesure où cette société occupe une place de quasi-monopole, ce qui accroît la dépendance des acteurs institutionnels à un seul acteur.

Or, le 27 janvier dernier, le Conseil d'Etat a informé la population de manière anodine que SwissID, géré par la société SwissSign, deviendrait le seul moyen d'identification électronique pour le guichet virtuel de l'Etat et pour l'application FRIAC. Ainsi tous et toutes les fonctionnaires de l'Etat ont dû créer un compte SwissID pour avoir accès à leur certificat de salaire et aux autres données en ligne. Les 91 000 personnes qui possèdent actuellement un compte sur le guichet virtuel et sur FRIAC vont devoir utiliser SwissID pour continuer à bénéficier des prestations en ligne de l'Etat. Les utilisatrices et utilisateurs sont donc captifs d'un seul et unique système géré par une société privée. Le Conseil d'Etat affirme que cela répond à un besoin de simplifier la vie de la population et des entreprises pour les prestations en ligne et qu'il a effectué un appel d'offres public remporté par la société SwissSign. Le monopole d'Etat d'identification électronique est ainsi remplacé par un monopole privé, puisque le Conseil d'Etat semble avoir renoncé avec légèreté à développer une solution étatique et indépendante qui garantisse la sécurité des données de ses administré-e-s, contrairement aux développements dans certains cantons voisins.

Ce choix ou cette précipitation fait fi de la volonté populaire et constitue une forme de déni de démocratie alors que non seulement certains cantons ont opté pour une autre solution, mais que suite au verdict très clair des urnes, le Conseil fédéral planche sur une nouvelle solution d'eID en mains publiques. Dès lors il est légitime de se demander pourquoi le Conseil d'Etat précipite l'introduction du guichet virtuel et n'attend pas la loi fédérale sur l'eID.

Le Conseil d'Etat indique également que la SwissID est également le moyen d'identification qui est mis à disposition des utilisateurs pour le dossier électronique du patient (DEP) dans le canton de Fribourg. Le DEP est un outil majeur pour le développement de la qualité des soins dans le canton de Fribourg car il relève un potentiel important, notamment pour mieux coordonner les prises en charge, assurer la bonne information des différents fournisseurs de prestations entourant le patient, éviter des examens inutiles ou des mélanges médicamenteux risqués. Afin de pouvoir déployer tout

son potentiel, il est essentiel que la population fribourgeoise ait confiance dans l'outil mis à leur disposition. En vue d'obtenir cette confiance, il semble tout à fait inopportun de confier le moyen d'identification à un consortium d'entreprises privées, dont certaines ont un intérêt établi à disposer des données de santé. En outre, compte tenu de l'arrivée récente d'acteurs privés, notamment des assureurs, non certifiés selon la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP), sur le marché du dossier médical électronique, une certaine distance devrait être conservée avec ce type d'acteurs afin que la solution financée par le canton de Fribourg n'y soit pas assimilée.

Au vu de ce qui précède, les soussignés posent les questions suivantes :

1. Qu'est-ce qui a motivé le Conseil d'Etat à faire un accord avec SwissSign en dépit du résultat clair des votations du 7 mars 2021 ?
 2. Pourquoi le Conseil d'Etat précipite l'introduction du guichet virtuel et n'attend pas la loi fédérale sur l'eID ?
 3. Quelles sont les garanties obtenues par le Conseil d'Etat pour éviter toute utilisation et/ou vente des données récoltées par SwissSign dans le cadre de son partenariat avec l'Etat de Fribourg ?
 4. La préposée à la protection des données du canton de Fribourg a-t-elle été consultée avant ce partenariat ? Si oui, quel a été la teneur de sa prise de position ? Si non, pourquoi n'a-t-elle pas été consultée ?
 5. Quelle est la durée de l'accord signé entre l'Etat de Fribourg et SwissSign ?
 6. Quel est le coût annuel découlant du contrat signé avec SwissSign pour l'Etat de Fribourg ?
 7. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas privilégié une solution similaire à celle choisie par le Conseil d'Etat vaudois en matière d'identité électronique ?
 8. Le Conseil d'Etat partage-t-il l'appréciation selon laquelle une solution d'identité électronique financée par des assureurs ne permet pas de gagner la confiance de la population, alors même que ces derniers ont été expressément exclus de la LDEP ? Si non, comment entend-il convaincre la population que ses données hautement personnelles sont en sécurité ?
 9. Le Conseil d'Etat entend-il prévoir un moyen d'identification spécifique pour le DEP, en collaboration avec les autres cantons membres de la communauté de référence CARA ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?
-